

GAF - Lettre FFGym n°1 - Mai 2021

Aménagements de la règlementation technique pour le Championnat de France Élite

1. Qualification pour le C2

- ✓ Sont qualifiées pour le C2 :
 - Les 16 premières gymnastes du C1 Senior ;
 - Les 6 premières gymnastes du C1 Junior ;
 - Les 2 premières gymnastes du classement vertical junior-senior, non qualifiées par ailleurs.
- ✓ Si toutes les qualifications au titre des catégories senior ou junior ne peuvent être attribuées faute de gymnastes participantes en nombre suffisant, les qualifications restantes au C2 sont attribuées aux gymnastes en fonction du classement vertical junior-senior du C1, à concurrence de 24 places.
- ✓ En tant que de besoin et dans l'intérêt des Équipes de France, la DHN peut autoriser toute gymnaste non qualifiée au C2 à y participer, hors concours.

2. Tapis additionnels

- ✓ Tapis de réception de 10 cm autorisé sans pénalité, pour les éléments de valeur minimum E ou au saut pour des sauts d'une valeur minimale de 5,4 points, sur autorisation préalable de la DHN.
- ✓ Les fiches de demande sont à remplir la veille de la compétition lors de l'entrainement sur le plateau et à remettre au directeur de la compétition.